

5 FÉVRIER 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 février 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE

Monsieur le conseiller JEAN-JACQUES BOISVERT est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2001-02-028 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2001

- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2001-02-029 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JANVIER 2001

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2001-02-030 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2001
 - N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2001

5 FÉVRIER 2001

2001-02-031 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2001-02-032 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2001

2001-02-033 4.2 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL

2001-02-034 4.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ANNÉE 2001

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE LOCALE

2001-02-035 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE LOCALE

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

2001-02-036 7.1 PUBLICITÉ DANS LA VOIX DE L'EST CONCERNANT LE SITE WEB DE LA VILLE

2001-02-037 7.2 ACHAT DÉFINITIF, PAR LA VILLE, DU LOT 836 DU CADASTRE DE BROME SUITE À UNE VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2001-02-038 7.3 GRAND PRIX DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST : DEMANDE DE COMMANDITE

2001-02-039 7.4 ACTE DE QUITTANCE PAR LA VILLE DE BROMONT À 9055-1599 QUÉBEC INC.

2001-02-040 7.5 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA TENUE DE « PLACE AUX JEUNES BROME-MISSISQUOI »

5 FÉVRIER 2001

2001-02-041	7.6	FÉVRIER, MOIS DU CŒUR
2001-02-042	7.7	RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT TOUT EN GARANTISSANT UNE COHABITATION HARMONIEUSE EN MILIEU RURAL
2001-02-043	7.8	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ORGANISMES, ANNÉE 2001
2001-02-044	7.9	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-10-449 RELATIVEMENT À LA LOCATION DU PRO SHOP AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
2001-02-045	7.10	MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AU SERVICE DES LOISIRS
2001-02-046	7.11	ANALYSE DE LA PROTECTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT PAR LE GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS (G.T.A.)
2001-02-047	7.12	RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA VILLE DE COWANSVILLE RELATIVEMENT AUX COMMUNICATIONS ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-12-564
2001-02-048	7.13	PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INCARCÉRATION ET À LA GARDE DE PRÉVENUS
2001-02-049	7.14	AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE L'IMMATRICULATION OU DE TRANSFERT DE VÉHICULES
2001-02-050	7.15	SITE DE DÉNEIGEMENT DES NEIGES USÉES
2001-02-051	7.16	SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA
2001-02-052	7.17	INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT ET DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE
2001-02-053	7.18	DÉNEIGEMENT DU PARC INDUSTRIEL
2001-02-054	7.19	RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 « DES CARRIÈRES »
2001-02-055	7.20	DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE, RUE SHEFFORD, ENTRE LE CHEMIN DE GRANBY ET LA ROUTE PIERRE-LAPORTE
2001-02-056	7.21	DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE BOULEVARD DE BROMONT
2001-02-057	7.22	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FONDATION RICHARD-TREMBLAY

5 FÉVRIER 2001

- 2001-02-058 7.23 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES AMBULANCIERS DE COWANSVILLE, LA VILLE DE BROMONT ET LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
- 2001-02-059 7.24 MÉRITE DES GENS D'ICI : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2001-02-060 7.25 DEMANDE D'ANNULATION DE LA SERVITUDE DE NON-ACCÈS AFFECTANT L'EXTRÊME PARTIE SUD DE L'IMMEUBLE SITUÉE AU 30, BOULEVARD DE L'AÉROPORT, LOT 882 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 2001-02-061 7.26 CONTRAT DE VENTE ENTRE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. ET LA VILLE DE BROMONT D'UN CAMION FORD, MODÈLE COF 1992
- N. M. 7.27 NOMINATION D'UNE PERSONNE REPRÉSENTANT LA VILLE DE BROMONT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT
- 2001-02-062 7.28 CONCOURS QUÉBÉCOIS ENTREPRENEUR(E) À TOUT ÂGE : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2001-02-063 7.29 CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- N. M. 7.30 MANDAT DONNÉ POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE STRUCTURE DE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- 2001-02-064 7.31 FORMATION D'UN COMITÉ D'ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES
- 2001-02-065 7.32 SECTION FERMÉE DU CHEMIN LAPOINTE
- 2001-02-066 7.33 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET CONSTRUCTION ESTRIENNE
- 2001-02-067 7.34 BASE DE PLEIN AIR DAVIGNON

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2001-02-068 8.1 AJOUT DU NOM D'UN EMPLOYÉ À LA LISTE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 2001-02-069 8.2 EMBAUCHE DE MADAME ANNE BOUCHARD ET DE MADAME LISE CARBONNEAU À TITRE D'EMPLOYÉES SURNUMÉRAIRES
- 2001-02-070 8.3 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) POUR L'AJOUT DU POSTE D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

5 FÉVRIER 2001

- 2001-02-071 8.4 LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AU CALCUL DU TEMPS DE DISPONIBILITÉ D'UNE SEMAINE POUR LE TECHNICIEN TRAVAUX PUBLICS (CHEF D'ÉQUIPE) ET LE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT DES EAUX (CHEF D'ÉQUIPE)
- N. M. 8.5 NON UTILISÉ
- 2001-02-072 8.6 PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- 2001-02-073 8.7 EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN GÉOMATIQUE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL PROVISOIRE DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. TENUES LES 13 NOVEMBRE ET 21 DÉCEMBRE 2000
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONAL DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 JANVIER 2001

10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

11. VARIA

- 2001-02-074 11.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER (3^E) DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000
- N. M. 11.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROGER DESLAURIERS
- N. M. 11.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARTIN VISSER CONCERNANT L'AFFICHAGE
- 2001-02-075 11.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE M. McMASTER RELATIVEMENT AUX PREMIERS RÉPONDANTS
- 2001-02-076 11.5 RÉOLUTION DE FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE COGISCAN RELATIVEMENT À LA REMISE DES PRIX « 2000 VISION AWARDS »

12. PÉRIODE DE QUESTION

5 FÉVRIER 2001

2001-02-077

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-02-028

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.30 est reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.15 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.15 SITE D'ENTREPOSAGE DES NEIGES USÉES

- le sujet numéro 8.2 aurait dû se lire de la façon suivante :

8.2 EMBAUCHE DE MADAME ANNE BOUCHARD ET
DE MADAME LISE CARBONNEAU À TITRE
D'EMPLOYÉES SURNUMÉRAIRES

- la PÉRIODE DE QUESTIONS est ajoutée et devient le sujet numéro 12 de l'ordre du jour.
- la LEVÉE DE LA SÉANCE devient le sujet numéro 13 de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

2001-02-029

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JANVIER 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

5 FÉVRIER 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 29 janvier 2001.

ADOPTÉ

2001-02-030

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JANVIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2001 au montant de **UN MILLION VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (1 025 228,36 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JANVIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2001, déposée par Monsieur Bernard Boileau. Le montant des permis de construction émis durant le mois de janvier 2001 se chiffre à **DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS (219 600 \$)**.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-031

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 JANVIER
2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès verbal de l'assemblée tenue le 17 janvier 2001.

ADOPTÉ

2001-02-032

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,
AVRIL, MAI ET JUIN 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Monsieur le conseiller Pierre Brassard soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2001.

ADOPTÉ

2001-02-033

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DES COMITÉS
DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2001

D'adopter la liste des comités du conseil telle que déposée.

QUE ladite liste fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2001-02-034

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME, ANNÉE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer les personnes suivantes membres du comité consultatif d'urbanisme
pour l'année 2001 :

Madame	Lise Bérard
Messieurs	Michel Couillard Germain Carey Gilles Beauchemin Martin Laroque

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE
CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ
À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE
LOCALE**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera
présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement imposant un
tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la
municipalité à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale.

5 FÉVRIER 2001

2001-02-035

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE
CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ
À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE
LOCALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale.

ADOPTÉ

2001-02-036

**PUBLICITÉ DANS LA VOIX DE L'EST CONCERNANT LE SITE WEB
DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que soit publiées, dans La Voix de l'Est, un (1) article sur le site WEB de la Ville ainsi qu'une (1) carte d'affaire durant huit (8) semaines

D'autoriser la Trésorière à payer une somme représentant **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90 \$)**, taxes en sus, par parution, pour une possibilité de six (6) à huit (8) parutions.

QUE cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-629-00-341.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-037

ACHAT DÉFINITIF, PAR LA VILLE, DU LOT 836 DU CADASTRE DE BROME SUITE À UNE VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le 30 novembre 1999 ;

ATTENDU QUE le lot 836 du cadastre du canton de Brome a été adjugé à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire ne s'est pas prévalu de la possibilité de racheter l'immeuble durant l'année qui a suivi l'adjudication.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Hélène Goyette, notaire, pour rédiger un acte d'achat définitif du lot 836 du cadastre du Canton de Brome.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat.

ADOPTÉ

2001-02-038

GRAND PRIX DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST : DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut commanditer le Grand Prix du tourisme des Cantons-de-l'Est n'ayant pas prévu dans son budget 2001 l'argent nécessaire.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-039

**ACTE DE QUITTANCE PAR LA VILLE DE BROMONT À 9055-1599
QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte de quittance par la Ville de Bromont à 9055-1599 Québec inc, rédigé par Madame Maryse Gallagher, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la ville de Bromont ledit acte de quittance.

ADOPTÉ

2001-02-040

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA TENUE DE « PLACE AUX
JEUNES BROME-MISSISQUOI »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut financer Place aux jeunes Brome-Missisquoi n'ayant pas prévu, dans son budget 2001, l'argent nécessaire.

ADOPTÉ

2001-02-041

FÉVRIER, MOIS DU CŒUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2001

DE proclamer le mois de février, mois du cœur et d'encourager les membres du Conseil municipal et toute la population à afficher son cœur.

ADOPTÉ

2001-02-042

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE
DE L'ENVIRONNEMENT TOUT EN GARANTISSANT UNE
COHABITATION HARMONIEUSE EN MILIEU RURAL**

ATTENDU QUE les producteurs agricoles du Québec partagent la même préoccupation que la population en regard de la protection de l'environnement et qu'ils sont soucieux de collaborer au maintien d'une cohabitation harmonieuse en milieu agricole ;

ATTENDU QUE les producteurs agricoles du Québec ont démontré leur volonté d'améliorer leurs pratiques agricoles et qu'ils s'y sont engagés de façon concrète par la réalisation d'un portrait agroenvironnemental et la mise en œuvre de plans d'actions concrets dans toutes les régions du Québec et pour chaque secteur de production ;

ATTENDU QUE l'UPA a dévoilé, lors de son dernier congrès général tenu en décembre 2000, les grandes lignes directrices de son cadre provincial d'intervention en agroenvironnement ;

ATTENDU la complexité des phénomènes de la pollution d'origine agricole, la nécessité d'améliorer le niveau de connaissance à cet égard et l'insuffisance des ressources techniques et financières à la disposition des producteurs agricoles pour soutenir leur démarche environnementale ;

ATTENDU QUE le rapport de la commission du BAPE sur la gestion de l'eau recommande entre autres de soutenir fortement le milieu agricole dans ses efforts de dépollution ponctuelle et diffuse ;

ATTENDU QUE l'UPA a déjà fait connaître publiquement son appui au principe d'écoconditionnalité liant le versement des aides de l'État au respect des lois et des règlements environnementaux dans la mesure où le gouvernement rendra possibles les conditions de son exercice ;

ATTENDU QUE l'UPA cherche à obtenir depuis plusieurs années les conditions nécessaires à une cohabitation harmonieuse entre le milieu municipal et le milieu agricole ;

ATTENDU QUE, dans cette perspective, l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités, dans l'exercice de concertation sans précédent, ont conclu une entente permettant de solutionner les principales difficultés d'application du régime de protection des activités agricoles dans les zones agricoles établi par la loi 23 qui constitue un compromis favorisant une cohabitation harmonieuse entre les milieux agricole et municipal ;

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU QUE, dans le cadre du suivi de la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenue en mars 1998, un groupe de travail composé de représentants d'organismes environnementaux, municipaux, scientifiques et de tous les maillons de la filière agroalimentaire du Québec a été mis sur pied ;

ATTENDU QUE ce groupe de travail a déposé un plan d'action intitulé *Un environnement à valoriser* dont l'objectif est le suivant : d'ici 2005, 20 000 fermes représentant 90% des activités agricoles auront entrepris l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans les domaines de la gestion des fertilisants organiques et minéraux, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau et de l'utilisation des pesticides ;

ATTENDU QUE ce plan d'action constitue la base de travail en agroenvironnement de tous les organismes représentés pour les prochaines années ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au gouvernement du Québec :

- de développer une politique agroenvironnementale globale et de prévoir les budgets nécessaires à sa réalisation ;
- de soutenir techniquement et financièrement le milieu agricole dans la poursuite et la mise en œuvre de la démarche environnementale qu'il s'est engagé à réaliser ;
- d'appuyer et de mettre en œuvre les démarches permettant de concrétiser les consensus de l'entente intervenue entre l'UPA et la FQM, entente qui constitue un compromis entre les milieux municipal et agricole pour favoriser une cohabitation harmonieuse dans le milieu rural.

ADOPTÉ

2001-02-043

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX
ORGANISMES, ANNÉE 2001**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 FÉVRIER 2001

D'autoriser la trésorière à payer les sommes suivantes aux organismes énumérés ci-dessous, sommes représentant les subventions accordées, en tout ou en partie, par la Ville de Bromont pour l'année 2001 :

ORGANISMES	MONTANTS	DATES DES VERSEMENTS	POSTES BUDGÉTAIRES
Association équestre Centaure	5 000 \$	2001-05-01	02-779-00-970
Pompiers volontaires (fête d'enfants)	1 000 \$	2001-11-01	02-779-00-970
Mondial du vélo	5 000 \$	2001-02-15	02-779-00-970
Les beaux dimanches	2 000 \$	2001-06-01	02-779-00-970
Festival du chocolat	5 000 \$	2001-02-15	02-779-00-970
La plage du Paradis de Brome	1 000 \$	2001-06-01	02-779-00-970

ADOPTÉ

2001-02-044

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-10-449
RELATIVEMENT À LA LOCATION DU PRO SHOP AU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-10-449.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-045

MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Groupe SODEM pour effectuer une étude visant l'optimisation des opérations du Centre sportif et culturel et du Centre communautaire le tout conformément à l'offre de service datée du 31 janvier 2001 qui fait partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.

QUE ledit mandat soit d'une durée de six (6) mois.

D'autoriser la trésorière à payer mensuellement la somme de **CINQ MILLE SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (5 625,00 \$)**, taxes applicables en sus, à ladite firme.

ADOPTÉ

2001-02-046

**ANALYSE DE LA PROTECTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROMONT PAR LE GROUPEMENT TECHNIQUE DES
ASSUREURS (G.T.A.)**

ATTENDU QUE le dernier classement des Groupement Technique des Assureurs GTA date de 1983 et que depuis, des investissements majeurs ont été réalisés et que notre classement doit être réévalué afin d'en tenir compte ;

ATTENDU QUE cette étude se reflétera fort probablement en économie pour les citoyens et surtout statuera sur le niveau de protection incendie actuel et requis ;

ATTENDU QUE les recommandations de corrections cette étude permettront à la Ville d'évaluer ses priorités et le type de travaux à réaliser en fonction des besoins particuliers pour la protection des incendies ;

ATTENDU QUE cette étude est une partie importante du fondement du schéma de couvertures de risques, tel que demandé en vertu des nouvelles lois sur la sécurité incendie (112) et sur la sécurité civile (173) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 FÉVRIER 2001

DE mandater le Groupement technique des assureurs (GTA) à effectuer une étude de la protection incendie sur le territoire de la Ville de Bromont, le tout conformément à son offre de service datée du 23 janvier 2001 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante..

QUE le coût de ladite étude soit réparti de la façon suivante :

Volet 1	14 640 \$*
Volet 2	3 150 \$*
Volet 3	3 520 \$*
Volet 4	3 800 \$*

* taxes applicables en sus

QUE les versements pour le paiement de cette étude soient répartis de la façon suivante :

25% du coût total de l'étude à la signature du contrat ;
50% du coût total lors du dépôt du rapport préliminaire ;
25% du coût total lors du dépôt du rapport final.

QUE Monsieur Pierre Henri, directeur adjoint à la sécurité publique, soit mandaté pour signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document découlant du présent mandat.

QUE Monsieur Pierre Henri soit aussi mandaté pour effectuer le suivi du mandat accordé.

QU'il soit convenu que l'ensemble des documents produits par le Groupement Technique des Assureurs doit être réalisé avec des outils informatiques compatibles avec les outils utilisés par la Ville de Bromont et que lors de la livraison du rapport final, l'ensemble des documents soit produit et livré sous format papier et sous format électronique.

ADOPTÉ

2001-02-047

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA VILLE DE COWANSVILLE RELATIVEMENT AUX COMMUNICATIONS ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-12-564

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville relative au service des communications ;

ATTENDU QUE ladite entente se terminait en août 2000 ;

5 FÉVRIER 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-12-564.

DE renouveler l'entente avec la Ville de Cowansville relative au service de communications et ce jusqu'au 31 décembre 2001, soit pour une durée du seize (16) mois à partir du 1^{er} septembre 2000 et ce, au montant prévu dans ladite entente.

ADOPTÉ

2001-02-048

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INCARCÉRATION ET À LA
GARDE DE PRÉVENUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet
« Protocole d'entente relatif à l'incarcération et à la garde des prévenus » ;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Réal Ouimet, directeur de la
sécurité publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le « Protocole d'entente relatif à l'incarcération et à la
garde de prévenus » entre la ville de Granby et la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire
suppléant et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence, la
greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit
protocole d'entente.

QUE ledit protocole fasse partie intégrante de la présente résolution comme si
récité au long.

ADOPTÉ

2001-02-049

**AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE L'IMMATRICULATION
OU DE TRANSFERT DE VÉHICULES**

5 FÉVRIER 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont autorise Monsieur Nicolas Rousseau, directeur du service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la ville de Bromont tout document servant à immatriculer ou à transférer un véhicule.

QUE la présente autorisation demeure valide jusqu'à son remplacement ou son annulation.

ADOPTÉ

2001-02-050

SITE DE D'ENTREPOSAGE DES NEIGES USÉES

ATTENDU QUE Les Consultants S.M. inc. ont réalisé les différentes études préliminaires quant à l'implantation du site de disposition des neiges usées ;

ATTENDU QUE Les Consultants S.M. inc. nous ont présenté une offre de service datée du 26 janvier 2001 ;

ATTENDU QU'une étude géotechnique est requise préalablement à la réalisation des plans et devis ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire un plan d'aménagement préliminaire afin d'acquérir le terrain visé ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Les Consultants S.M. inc. relativement aux parties A, B1 et B2 de l'offre de service concernant le site de disposition des neiges usées, datée du 25 janvier 2001, pour un montant total de **CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS (5 900 \$)** taxes en sus.

QUE ladite offre de service fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-051

**SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA
RIVIÈRE YAMASKA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire développer des procédures de suivi de la qualité de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE la Direction du suivi de l'état de l'environnement du Ministère de l'environnement possède une grande expertise dans ce type de suivi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à monsieur Yves Grimard chef de service, Direction du suivi de l'état de l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Faune, la participation de son service à un comité technique ayant comme objectif l'établissement d'un plan de suivi de la rivière Yamaska en amont de la limite Ouest de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2001-02-052

**INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT ET DE LA
ROUTE PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec, a fait réaliser une étude de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE ladite étude recommande l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard l'Aéroport ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec, d'insérer, dans sa planification de l'an 2001, les travaux recommandés.

DE demander au ministère des Transports du Québec de préparer un protocole d'entente avec la Ville de Bromont, quant à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001–02–053

DÉNEIGEMENT DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire augmenter le niveau de service relativement aux opérations de déneigement dans le secteur du parc industriel ;

ATTENDU la lettre du 12 janvier 2001 signée par le directeur des travaux publics et celle du 16 janvier 2001 signée par le directeur des travaux publics ainsi que par Monsieur Daniel Proulx, pour Excavation Shefford inc, acceptant les ajouts et les retraits apportés au contrat liant la Ville de Bromont et Excavation Shefford dont les ajustements sont spécifiés en annexe;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les lettres du 12 et du 16 janvier 2001 et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme si récitées au long.

QUE, conformément à l'article 6.5 « CIRCUIT » du *Devis d'entretien des chemins d'hiver*, la Ville reprenne à sa charge, à compter du 15 janvier 2001 à 0 heure 00, les opérations de déneigement du secteur du parc industriel soit les voies de circulation suivantes :

- le boulevard de l'Aéroport	4,59 kilomètres
- la bretelle du boulevard de l'aéroport	0,05 kilomètre
- le chemin de Salaberry	1,50 kilomètre (gravier)
- la rue Ronald	0,35 kilomètre
- la rue du Ciel	0,75 kilomètre
- la rue Hyundai	0,40 kilomètre
- la rue Unifix	0,45 kilomètre
- le chemin de Montréal	0,25 kilomètre

TOTAL 8,34 KILOMÈTRES

D'autoriser l'embauche de Monsieur Daniel Potvin, à titre de surnuméraire, pour la période hivernale.

ADOPTÉ

2001–02–054

RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 « DES CARRIÈRES »

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU les conclusions de *l'Étude des postes de pompages « Des Carrières » et « Pierre-Laporte »* préparée en mars 1998 par Les Consultants S.M.

ATTENDU QUE le réaménagement du poste de pompage « Des Carrières » est requis à court terme ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux afin de pouvoir les réaliser dès que possible ;

ATTENDU QUE la firme Les Consultants SM connaît le dossier et qu'elle a déposé une offre de service datée du 19 janvier 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Les Consultants S.M. inc. pour réaliser les parties A, B et C de l'offre de service datée du 19 janvier 2001 qui fait partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long, pour un montant total de **TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (13 250 \$)**, taxes en sus;

D'autoriser la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec lorsque ce dernier sera disponible.

ADOPTÉ

2001-02-055

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE, RUE SHEFFORD, ENTRE LE CHEMIN DE GRANBY ET LA ROUTE PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QU'une pétition des résidents de la rue Shefford entre le chemin de Granby et la route Pierre-Laporte, demande que la vitesse de ce secteur de la rue Shefford soit réduite à 50km/h. ;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent la garderie Les Couleurs ;

ATTENDU QU'il y a une traverse de chemin de fer ;

ATTENDU QU'il est difficile aux automobilistes de sortir des stationnements des commerces dans la courbe prononcée où il y a déjà eu des accidents graves et mortels ;

ATTENDU QUE plusieurs gros camions sortent de la rue du Pacifique Ouest ;

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de résidences dans ce secteur ;

ATTENDU QU'un camping et un parc de maisons mobiles sont aussi situés dans ce secteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont demande au ministère des Transports qu'une étude soit réalisée afin de vérifier l'opportunité de réduire la vitesse sur la rue Shefford, entre le chemin de Granby et la route. Pierre-Laporte de 90 km/h à 50 km/h.

ADOPTÉ

2001-02-056

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE BOULEVARD DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer une lumière de rue sur le boulevard de Bromont, du côté nord de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, poteau numéro H6G7F.

ADOPTÉ

2001-02-057

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FONDATION RICHARD-TREMBLAY**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la fondation Richard Tremblay ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence. le maire par intérim et Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-058

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES AMBULANCIERS DE
COWANSVILLE, LA VILLE DE BROMONT ET LA RÉGIE
RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

ATTENDU QUE, depuis le 1^{er} janvier 2001, c'est la sécurité publique de Bromont qui s'occupe de la gestion et des opérations des premiers répondants ;

ATTENDU QUE la Fondation Richard Tremblay va continuer à supporter les premiers répondants en faisant différentes campagnes de financement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un nouveau protocole d'entente entre les Ambulanciers Cowansville inc., la Ville de Bromont et Madame Johanne Gauthier, directrice de la coordination des Services à la clientèle, représentante de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie (RRSSS).soit signé et annexé au protocole d'entente signé avec la Fondation Richard Tremblay.

ADOPTÉ

2001-02-059

MÉRITE DES GENS D'ICI : DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)** à Mérite des gens d'ici, somme représentant la participation financière de la Ville de Bromont au dîner de gala 2000-2001.

ADOPTÉ

2001-02-060

**DEMANDE D'ANNULATION DE LA SERVITUDE DE NON-ACCÈS
AFFECTANT L'EXTRÊME PARTIE SUD DE L'IMMEUBLE SITUÉE
AU 30, BOULEVARD DE L'AÉROPORT, LOT 882 DU CADASTRE DU
CANTON DE FARNHAM**

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU QUE La Ville de Bromont est propriétaire du boulevard de l'Aéroport en vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie (L. R. » Q., c. V-9) qui édicte que les routes construites ou reconstruites par le gouvernement en vertu de cette loi ou de la Loi sur la voirie (L. R. Q., c. V-8) sont, restent ou deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées ;

ATTENDU qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi sur la voirie (L. R. Q., c. V-9), la Ville est gestionnaire du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU la demande faite par Madame Danièle Leroux, notaire, de la firme Ogilvy Reaault, avocats, afin de procéder à l'annulation de la servitude de non-accès affectant l'immeuble désigné par le numéro civique 30 du boulevard de l'Aéroport et désigné par le lot 882 (lot remplaçant les lots 672-1 et 673-6) du cadastre du Canton de Farnham, circonscription foncière de Brome ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander, dans un premier temps, au ministère des Transports l'autorisation de lever ladite servitude de non-accès affectant l'immeuble désigné par le numéro civique 30 du boulevard de l'Aéroport et désigné par le lot 882 (lot remplaçant les lots 672-1 et 673-6) du cadastre du Canton de Farnham, circonscription foncière de Brome et ce, à titre gratuit.

QUE, dans un deuxième temps, la Ville de Bromont demande au ministère des Transports de lui céder la totalité de la servitude de non-accès du boulevard de l'Aéroport afin que la Ville puisse à l'avenir annuler ladite servitude suite aux demandes reçues.

ADOPTÉ

2001-02-061

**CONTRAT DE VENTE ENTRE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT
INC. ET LA VILLE DE BROMONT D'UN CAMION FORD, MODÈLE
COF 1992**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le contrat de vente par Gestion des loisirs de Bromont inc. à la Ville de Bromont d'un camion Ford, modèle COF, 1992 pour la somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

N. M.

**NOMINATION D'UNE PERSONNE REPRÉSENTANT LA VILLE DE
BROMONT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Diane Roy, directrice de l'Office municipal d'habitation de Bromont.

2001-02-062

**CONCOURS QUÉBÉCOIS ENTREPRENEUR(E) À TOUT ÂGE :
DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut commanditer le Concours québécois entrepreneur-e à tout âge, n'ayant pas prévu dans son budget 2001 l'argent nécessaire.

ADOPTÉ

2001-02-063

**CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser une contribution de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$)** à la Corporation de développement économique de Bromont, conformément au budget 2001.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

N. M.

**MANDAT DONNÉ POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE STRUCTURE
DE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL**

Le sujet numéro 7.30 est reporté à une séance subséquente.

2001-02-064

**FORMATION D'UN COMITÉ D'ORIENTATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procédera dans les prochains mois à la mise à jour de sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Ville désire que ses nouveaux règlements contribuent à préserver l'environnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE créer un comité ayant pour objectif la rédaction d'orientation environnementale pour la révision des règlements d'urbanisme.

DE nommer les personnes suivantes pour qu'elles fassent partie dudit comité :

Pierre Brassard, conseiller
France Brûlé
Anne-Marie Cadieux
Jean-Guy Laforce
Pierre Verly

QUE Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics et responsable du volet environnement siège au sein du comité à titre de personne ressource.

QU'en raison des très courts délais dont la Ville dispose, les recommandations de ce comité doivent être remises à la Ville de Bromont pour le 15 mars 2001.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001-02-065

SECTION FERMÉE DU CHEMIN LAPOINTE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté en décembre 1999 le règlement 932-1999 lequel enlève le caractère de rue et ferme à titre de chemin public la partie du chemin Lapointe (montrée à l'originnaire) non carrossable qui ne dessert pas de résidences déjà construites ;

ATTENDU QU'un projet de développement a été présenté à la Ville en mars 2000 et que ledit projet est connexe à l'ancien chemin décrit précédemment ;

ATTENDU QUE la Ville possède plusieurs chemins montrés à l'originnaire et qu'elle désire en conserver certains afin de pouvoir les utiliser pour des fins récréatives tels que sentiers multifonctionnels et/ou pour des fins de développements immobiliers et d'accès aux propriétés ;

ATTENDU QUE ces emprises ne sont pas conformes à la réglementation actuelle traitant de l'ouverture de nouvelles rues, lorsqu'un projet de développement sera présenté, différentes alternatives devront être étudiées afin que le projet soit conforme à la réglementation alors en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les emprises du chemin montré à l'originnaire et montrée en liséré jaune sur le croquis "A" ci-joint à la présente résolution, demeureront disponibles pour des fins d'aménagements de piste multifonctionnelle et pour des fins de développement immobilier et d'accès aux propriétés.

QU'il est proposé d'offrir au propriétaire du lot 1049 et des parties de lots 1044 et 1050 du cadastre officiel du Canton de Shefford, circonscription foncière de Shefford, une partie d'un ancien chemin public (montré à l'originnaire) montrée en liséré bleu sur le croquis "A" ci-joint.

ADOPTÉ

2001-02-066

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
CONSTRUCTION ESTRIENNE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Construction estrienne relative à des terrains situés en zone inondable ;

5 FÉVRIER 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

QUE la Ville de Bromont acquière de Construction estrienne les lots 1268, 1269, 1270, 1276, 1280, 1281, et 1282 du cadastre de Bromont pour la somme de **QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS (97 442 \$)**.

DE mandater Madame Christiane Dussault, notaire, afin de rédiger l'acte d'achat desdits lots.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat..

ADOPTÉ

2001-02-067

BASE DE PLEIN AIR DAVIGNON

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Monsieur Michel Fournier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit protocole d'entente.

QUE le protocole d'entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

2001–02–068

**AJOUT DU NOM D'UN EMPLOYÉ À LA LISTE D'EMPLOYÉS
TEMPORAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter monsieur Jonathan Tremblay à la liste des employés temporaires,
classe 6, an 1.

ADOPTÉ

2001–02–069

**EMBAUCHE DE MADAME ANNE BOUCHARD ET DE MADAME LISE
CARBONNEAU À TITRE D'EMPLOYÉES SURNUMÉRAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a besoin d'une personne au centre
communautaire pour recevoir les citoyens, effectuer du secrétariat et faire le
suivi des activités de loisirs, durant l'absence de personnel;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à l'entrée de données à
l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Lise Carbonneau, selon le nombre d'heures réellement
travaillées, au taux de la classe 4, an 1 et ce, à partir du 24 janvier 2001.

D'embaucher Madame Anne Bouchard, selon le nombre d'heures réellement
travaillées, au taux de la classe 4, an 1 et ce, à partir du 5 février 2001.

ADOPTÉ

2001–02–070

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) POUR L'AJOUT DU
POSTE D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU QUE, par la résolution 2000–11–523, la Ville de Bromont a procédé à l'embauche de Monsieur François Bernard au poste d'arpenteur géomètre;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2001–02–071

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVEMENT
AU CALCUL DU TEMPS DE DISPONIBILITÉ D'UNE SEMAINE POUR
LE TECHNICIEN TRAVAUX PUBLICS (CHEF D'ÉQUIPE) ET LE
TECHNICIEN ASSAINISSEMENT DES EAUX (CHEF D'ÉQUIPE)**

ATTENDU QUE, suite à la création des postes de chef d'équipe, certaines clauses de la convention collective en vigueur concernant les disponibilités n'étaient pas actualisées;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2001–02–072

**PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU AU POSTE DE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur des travaux publics, conformément à la résolution numéro 2000-06-269;

5 FÉVRIER 2001

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Rousseau a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et satisfait aux attentes de l'administration de la Ville de Bromont

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Nicolas Rousseau obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, en tant que directeur des travaux publics.

ADOPTÉ

2001-02-073

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN GÉOMATIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire embaucher un stagiaire de l'Université de Sherbrooke pour la période estivale;

ATTENDU QUE des entrevues doivent être réalisées dans le cadre du système coopératif de l'université de Sherbrooke ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau pour procéder aux différentes étapes requises pour l'embauche incluant les entrevues et la sélection.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
PROVISOIRE DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.
TENUES LES 13 NOVEMBRE ET 21 DÉCEMBRE 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

5 FÉVRIER 2001

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONAL DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 11 JANVIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit procès-verbal.

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame la mairesse, Pauline Quinlan, donne des informations sur la rencontre qui s'est tenue avec Monsieur Roger Gaudreau du ministère des Affaires municipales.

2001-02-074

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER (3^E) DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2000 (3^e liste) au montant de **TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE ET UNE CENTS (35 644,51 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROGER DESLAURIERS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Deslauriers.

5 FÉVRIER 2001

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARTIN VISSER
CONCERNANT L’AFFICHAGE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Visser.

2001–02–075

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE M. McMASTER
RELATIVEMENT AUX PREMIERS RÉPONDANTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame McMaster ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal félicite et remercie la Fondation Richard Tremblay pour le magnifique travail accompli depuis la création de la fondation et la mise sur pied du service des premiers répondants.

ADOPTÉ

2001–02–076

**RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À L’ENTREPRISE COGISCAN
RELATIVEMENT À LA REMISE DES PRIX « 2000 VISION AWARDS »**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont félicite chaleureusement la firme Cogiscan Inc qui a remporté la première place dans 2 des quatorze catégories lors de la remise des « 2000 Vision Awards » le 16 janvier dernier à San Diego.

ADOPTÉ

5 FÉVRIER 2001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre Bellefleur demande des renseignements sur le budget des loisirs. Il demande si c'est plus économique d'avoir municipalisé les loisirs. Il s'informe des raisons qui amènent la Ville à faire une refonte de sa réglementation d'urbanisme. Il demande des précisions sur le contenu de l'étude sur le regroupement municipal.

Monsieur Pierre Salois demande des informations sur le protocole d'entente entre la Ville et la Fondation des premiers répondants.

Monsieur Roger Bourque demande qui a fait le décompte de la population de la Ville.

Monsieur Lucie Lortie demande des précisions sur la construction projetée au marché aux puces. Il s'informe du Centre nature. Il se plaint de la façon dont est livré le Plus et de la vitesse sur la rue Shefford. Il demande si la Ville a prévu un budget pour les premiers répondants. Il demande où sont situés les terrains que la Ville a acquis de Construction estrienne.

Monsieur Roger Bourque demande que la Ville envoie une lettre à La Voix de l'Est pour se plaindre de la manière utilisée pour livrer le Plus.

2001-02-077

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER